

Québec, le 19 mars 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à la pétition déposée le 16 février dernier par le député de Borduas, Pierre Curzi. Cette pétition est désignée par les « Citoyens et citoyennes du Québec » et est signée par 4 551 pétitionnaires.

En substance, cette pétition demande au gouvernement de tenir une série de consultations publiques sur les « tenants et aboutissants » de l'Accord économique et commercial global (AECG) faisant actuellement l'objet de négociations entre le Canada et l'Union européenne. De plus, les pétitionnaires demandent que la population du Québec puisse se prononcer sur l'AECG par voie de référendum.

Nous sommes sensibles aux préoccupations des pétitionnaires concernant la mise en œuvre d'un accord tel l'AECG. Toutefois, nous croyons que les pratiques, procédures et lois mises en place répondent déjà à l'expression de ces craintes.

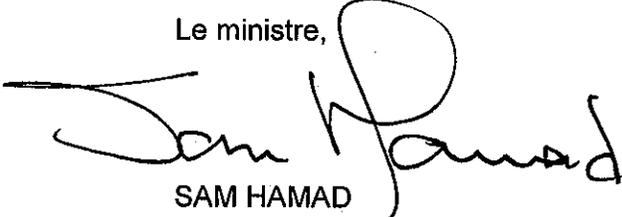
- Le Québec, pour la première fois de son histoire, participe pleinement aux négociations d'un accord de commerce international. En contrepartie, il est soumis à des impératifs, dont celui de préserver un certain degré de confidentialité à l'égard du contenu des négociations. Il serait difficile de défendre efficacement les intérêts du Québec si ses représentants aux négociations avec l'UE devaient débattre publiquement de la stratégie de négociation du Québec.

...2

- Plusieurs séances de consultations avec des acteurs économiques et sociaux ont été tenues depuis deux ans par le négociateur en chef du Québec, M. Pierre Marc Johnson. Ces consultations ont largement dépassé les intérêts des seuls exportateurs (en majorité des PME) pour englober le monde agricole, universitaire, syndical, ainsi que de la recherche et de l'innovation.
- C'est sur la base de ces consultations, ainsi que de celles auprès de dizaines de ministères et organismes que le mandat de négociation de l'AECG a été donné au négociateur en chef.
- Le négociateur en chef du Québec, M. Pierre Marc Johnson, a témoigné deux fois devant une commission parlementaire de l'Assemblée nationale, le 6 octobre 2010 ainsi que le 8 décembre 2011. Ces exercices étaient publics. Le contenu des échanges peut être téléchargé sur le site de l'Assemblée nationale.
- Au Québec, la Loi sur le Ministère des Relations internationales décrit le processus menant à ce que le gouvernement se déclare lié à un accord international important relevant de ses compétences constitutionnelles, tel l'AECG lorsqu'il sera signé. Il y a dépôt par les ministres du MDEIE et du MRI, d'une motion proposant l'approbation ou le rejet de l'accord par l'Assemblée nationale, suite à un débat. Il y a par la suite décret, puis notification du gouvernement fédéral de ce décret. Ces modifications à la Loi ont été faites en 2002, sous le gouvernement précédent.
- Il n'est pas dans la pratique du gouvernement du Québec de tenir des référendums sur des sujets aussi pointus que la mise en œuvre d'un accord bilatéral de commerce.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



SAM HAMAD